L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.

PAR BURLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 13 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ATTENTION ET VIGILANCE.—Nous ne devons pas oublier de rappeler aux Whigs de la Louisiane que leur supériorité dans l'Etat sera vigoureusement contestée aux prochaines élections de juillet. Les locofocos songent déjà aux mesures nécessaires pour compléter l'organisation de leurs forces et s'assurer de tous les avantages dans la campagne prochaine, ils ont tens le 8 courant dans cette ville une convention générale, et si l'on en juge par le nombre des délégués présents et par la nature des résolutions adoptées, nous pouvons nous attendre à la lutte la plus acharnée et la plus chaude. Dans cette conjoncture, ne serait-il pas convenable que les membres whigs de la Législature songeassent à convoquer pour le printemps une convention où ceux qui marchent sous la même bannière passent se rallier et s'entendre? Dans quelques-uns des Etats de l'Union, nos amis se sont laissés battre en se laissant aller à la plus coupable apathie. La défection du Président a jeté aussi une confusion passagère dans les rangs de notre parti et plus d'un homme de cœur s'est trouvé rempli d'un découragement momentané. Cependant nous avons la confiance que le sentiment du devoir se réveillera chez tous les Whigs de l'Union; et quant à ceux de la Louisiane, mêmes aux heures les plus tristes de notre destinée, nous n'avons jamais eu le moindre doute sur leur patriotisme et leur fermeté.

Nous savons bien qu'un épreuve généralement une sorte de répugnance à entrer de si bonne heure dans les agitations d'une lutte électorale; et la stérilité de la grande victoire remportée à la dernière élection présidentielle n'a fait qu'accroître ce sentiment. Mais la prudence nous ordonne impérieusement d'agir avec un empressement et une énergie égale à celle que déploient nos adversaires. Ils ont déjà commencé leurs préparatifs; nous devons en faire autant. Nous sommes convaincus que si les Whigs des différens points de l'Etat pouvaient se réunir et discuter ensemble sur la situation des affaires, ils sentiraient la nécessité de défendre les principes qu'ils ont embrassés, au prix même des plus rudes efforts. La conduite de l'exécutif actuel, loin de refroidir leur zèle, devrait au contraire l'enflammer.

Nos élections de juillet sont presque les premières qui doivent avoir lieu dans l'Union, et elles sont à cause de cela destinées à avoir une certaine influence sur celles des autres Etats. Si les Whigs de la Louisiane obtiennent sur elle la majorité qu'ils peuvent conquérir, ce résultat contribuera à ranimer sur beaucoup de points une confiance qui se perd et un zèle qui malheureusement s'éteint. Notre succès serait alors le signal d'une série de victoires partielles qui aboutiraient au rétablissement de l'influence whig dans toute l'Union: nous pourrions espérer de voir HENRY CLAY arriver enfin à la présidence!

Il n'est pas naturel qu'une panique créée par la trahison, dure plus que le temps nécessaire pour opérer le ébranlement causé par un coup imprévu et violent. Les Whigs de l'Union doivent donc être depuis maintenant à se reconstituer. Mais lors même que le mauvais succès des élections qui ont eu lieu l'été dernier dans le Maryland, l'Ohio, le Maine, New-York, dû ne tiendrait pas à une apathie temporaire; lors même qu'il serait vrai que la direction régnât dans le camp des whigs; lors même qu'un changement radical se manifesterait dans l'opinion de divers Etats—ce qui n'est certes pas—serait-ce une raison pour nous d'abandonner les saines doctrines de 76? Loin de là. Si la cause des vrais principes ne doit pas trouver un champion autre part, qu'elle se trouve un du moins dans la Louisiane. Qu'il reste au moins un champ où l'erreur du loco-focisme n'ait touffu par le bon grain, un champ où les semences de la saine liberté puissent encore donner leurs fruits!

CONGRES—L'année s'est terminée d'une manière assez calme à la législature nationale; les deux Chambres après avoir siégé le 30 décembre, se sont ajournées au lundi, 3 courant. La Chambre des Représentans était toujours engagée dans le débat relatif à la motion de M. Atherson; les partisans de la prohibition de cette de la liberté commerciale ont continué à se combattre dans la dernière séance de l'année sans s'arrêter encore, à une décision. Le Sénat avait commencé la discussion du bill pour l'établissement d'un échiquier, présenté par le secrétaire de la trésorerie: plusieurs membres se sont prononcés formellement contre le projet officiel, et M. Mangum entre autres, après en avoir fait ressortir tous les défauts a déclaré que ce projet "ne visait à rien moins qu'à unir la bourse et l'épée et que mieux valait encore rétablir la sous-trésorerie que de créer l'Echiquier." L'opinion de M. Mangum trouvera sans doute plus d'un adhérent on peut déjà, d'après le discours de l'honorable Sénateur, juger de la vivacité que mettront dans leurs attaques les adversaires du plan de M. Forward. S'il passe, au Congrès, ce ne sera pas sans peine.

M. NAGEL.—Cet habile artiste n'a pas été moins heureux à sa seconde épreuve qu'à la première: mardi soir encore il a été couvert d'applaudissements à chaque fois qu'une légère suspension le permettait, les bravos les plus vifs éclataient, et il fallait voir avec quelle attention, quel silence, quel recueillement la salle entière prêtait l'oreille, sitôt que l'archet de l'artiste faisait vibrer les cordes de son mélodieux instrument! Rarement parmi nous un artiste a excité un intérêt aussi vrai, un enthousiasme aussi général. Et ces deux sentimens sont bien justifiés par les incontestables mérites que possède M. Nagel. Il faut, ainsi que nous l'avons dit, des prodiges avec son violon et ces prodiges s'exécutent avec la plus admirable aisance: jamais on ne sent l'effort, le travail, l'hésitation; jamais le moindre léger imperfection ne vient inquiéter l'oreille. La note est toujours de la plus irréprochable pureté; le trait d'une netteté désespérante; la phrase musicale, supérieurement dessinée; en un mot l'exécution matérielle est parfaite, de tout point; M. Nagel en outre fait subir au son de l'instrument toutes les métamorphoses imaginables: tout à l'heure vous entendez la voix vibrante et nerveuse du violon, et voilà que tout à tour le suave retentissement de l'harmonica, les chants mélodieux de la flûte, les accords voluptueux du cor, les poétiques accords de la harpe viennent frapper votre oreille et vous faire passer d'enchantemens en enchantemens: mardi soir le concert de Kalnoski, mais surtout la fantaisie sur un thème de Clémence vous donne à M. Nagel une double occasion de ravir ses auditeurs, à l'aide de toutes ces harmonieuses merveilles. Qu'on ne s'imagine pas cependant que l'artiste nous ait fait déjà part de toutes les ressources de son talent; il a tenu en réserve pour sa dernière apparition qui aura lieu vendredi, l'un de ses tours de force les plus inconcevables: c'est une fantaisie burlesque intitulé: *Macanza delle Corde*. C'est, dit-on, le chef-d'œuvre de la bizarrerie et de l'inspiration: après avoir exécuté une large introduction, et un thème plein de mélodie, l'artiste brise l'une des cordes de son instrument et les variations les plus difficiles justifiant des trois qui restent; une autre bientôt se rompt et il semble que l'instrument n'ait rien perdu de sa puissance; enfin le violon ne garde plus qu'une seule pour l'adagio qui termine cette étrange composition, et cet adagio est aussi large, aussi mélodieux que s'il pouvait se développer sur les quatre cordes. La soirée de demain, nous en sommes convaincus sera une soirée de surprise et d'admiration pour notre public, une soirée de triomphe pour M. Nagel.

Mais lorsque cet artiste aura ainsi satisfait aux plus curieuses exigences des amateurs, lorsqu'il aura ainsi largement travaillé pour sa popularité, se songera-t-il par un peu aux hommes qui cherchent dans la musique autre chose que la difficulté vaincue et la regardent surtout comme une langue divine destinée à parler à l'âme? On nous assure que c'est bien formellement vendredi la dernière occasion où il nous sera donné d'applaudir M. Nagel, nous le regretterons vivement; car dans ce cas nous ne connaîtrons qu'une seule face de son talent. L'instrumentiste habile nous aurait été révélé: mais le musicien, et nous prenons ici ce mot dans son acception la plus relevée, le musicien serait resté dans l'ombre. Pour notre part nous voudrions voir aborder à M. Nagel quelque morceau des grands maîtres, l'un de ceux par exemple qu'exécutaient les Lafont, les Baillot, et que font encore entendre aujourd'hui les de Bériot, les Artot et cette foule de jeunes violons qui se montrent fidèles aux traditions classiques. Là du moins nous pourrons l'apprécier réellement; là du moins il lui serait possible de conquérir dans l'estime des nos artistes un rang pareil à celui qu'il occupe déjà dans l'admiration du public.

Chaque soir la foule se presse au Cirque et à la Ménagerie de M. Waring, encore des rues Condé et Hospital. Un écuyer français, M. Letort, s'y fait sérieusement remarquer par son audace, sa grâce et son adresse. Le cirque commence de donner ses représentations sous peu de jours: nous engageons les personnes qui n'ont pas encore visité l'établissement de M. Waring, à le faire en plus vite, car c'est la meilleure troupe équestre qui soit encore venue dans ce pays.

Théâtre Français.—La troisième représentation des *Huguenots* a lieu aujourd'hui à la Salle d'Orléans, et sous doute la foule s'y portera comme aux deux premières; sans doute aussi les artistes feront de nouveaux efforts pour arriver à rendre convenablement le chef-d'œuvre de Mayer Beer. Ce sera une bonne soirée.

Théâtre St. Charles.—Hier soir a eu lieu à ce théâtre la dernière représentation de *Norma*; Mme Seguin, M. Séguin et M. Manvers y ont obtenu leur succès ordinaire. Nous rendrons compte de cette soirée avec quelques détails et nous apprécierons à notre façon les trois interprètes de Bellini. On nous annonce pour vendredi prochain la *Cenerentola*; ce sera une autre bonne fortune.

Madame Restell.—Nous nous étions imaginés, ainsi que beaucoup d'autres, que la célèbre Rastell, cette héroïne de New-York, était une femme déjà sur l'âge un peu vieille, pour dire toute notre pensée, tant une horrible science nous paraissait incompatible avec la jeunesse. Nous étions dans l'erreur, s'il faut en croire un journal de New-York.

"La belle de Noël, dit le rédacteur de l'*Aurora*, étant opéré dans une des salles de New-York, mes yeux se fixèrent de suite, et comme par enchantement, sur une de ces gracieuses femmes de trente, ou tout est volupté, langueur, élégance. Elle portait avec une majesté vraiment royale un costume des plus brillans. Ses cheveux tombaient en boucles sur son cou d'albâtre et ses yeux pétillaient d'une gaîté enfantine. Elle papillonnait et voltigeait au milieu des quadrille, avec une légèreté de Sylphide.

Je m'approchai discrètement de cette charmante créature, et je demandai avec surprise, dans cette reine du bal . . . . la *Restell*!"

La malle du Nord a manqué hier au delà de Montgomery.

A. P. Gray a été élu avant-hier président de la Banque du Commerce, en remplacement de W. G. Hewes, résignataire.

Nous apprenons, dit le Feliciana Whig, que de faux billets de cinquante piastres de la Banque des Citoyens, circulent en ce moment dans les deux paroisses d'Est et Ouest Baton Rouge. Que les plantons soient sur leur garde!

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 12 janvier 1842.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Cottman et Harbour.

M. Lowry présente un mémoire signé de plusieurs habitans de Concordia, de Madison et de Carroll, lequel est renvoyé à un comité spécial composé de MM Lowry, Thomas et Spencer.

M. Voorhies présente une pétition, signée de plusieurs citoyens de la paroisse de Calcasieu, demandant qu'il soit permis à M. J. W. Reed d'établir un bac pour traverser d'une rive à l'autre de la Sabine, laquelle pétition est renvoyée à un comité composé des délégués des paroisses St. Landry et Calcasieu.

M. Rodgers présente un mémoire de Barrymore offrant de vendre à la Législature quelques volumes de la Gazette de la Louisiane, ancienne feuille de l'Etat, lequel mémoire est renvoyé au comité sur les propositions et griefs.

M. Morse, au nom du comité judiciaire, introduit un acte qui amendera l'acte qui pourvoit à l'organisation de la Cour Suprême de l'Etat et à l'établissement de cours inférieures. On procède à l'examen du bill section par section. La première section est rejetée; les autres sont adoptées avec quelques amendemens.

M. Ratliff présente un bill pour augmenter les revenus de la Louisiane. Lu et renvoyé au comité.

M. Canon présente un mémoire de D. Warburg, lequel déclare qu'il est parvenu à résoudre le problème de la quadrature du cercle, et prie la Législature de lui fournir les moyens de se transporter à Washington et de soumettre au Congrès le résultat de ses longues et pénibles travaux. Le mémoire est référé au comité sur le commerce et les manufactures.

Le même membre introduit un acte pour amender l'article 924 du Code de Procédure, lequel sobs une première lecture.

L'orateur soumet à la Chambre les mesures prises dans une assemblée publique tenue à la Bourse de St. Louis, et relatives à la reprise des paiemens.

M. Hunt saisit cette occasion pour se disculper de certaines charges portées contre lui.

Ordre du Jour.

Le bill sur les banques est à l'ordre du jour; on examinait encore la 4me section du premier bill, pendant la dernière séance, quand on fit la motion d'ajourner. M. Morse propose d'autoriser la Banque des Marchands à émettre $300,000 sur bonnes sécurités. M. Conrad occupe long-temps l'attention de la Chambre au sujet de la Banque du Gaz, de la nature de sa charte, et de la nécessité de l'amender.

M. Morse tâche de démontrer l'utilité de l'amendement qu'il voudrait faire subir à la 4me section.

M. Wadsworth se déclare contre la section amendée de M. Morse.

M. Canon propose d'amender l'amendement en déclarant tout simplement que la Banque du Gaz et la Banque des Marchands ont forfait à leur charte.

La discussion s'engage à ce sujet entre MM. Morse, Canon, Sweazy, Conrad et Bedford.

L'amendement de M. Canon est rejeté par un vote de 31 contre 4.

M. Canon demande le dépôt sur le bureau de la proposition de M. Morse. Adopté par 22 ses contre 11 nons.

M. Sweazy demande le rejet de la 4me section du premier bill.

M. Winchester s'oppose au rejet.

Il s'élève à ce sujet une assez longue discussion entre MM. Sweazy et C. M. Conrad.

M. Canon propose l'amendement suivant: Que la Banque des Marchands et la Banque du Gaz ne pourront plus émettre de billets avant la reprise des paiemens en espèces. L'amendement est adopté.

Sur motion, la Chambre s'ajourne.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Le journal *Crescent City*, dans son numéro du 10 courant annonce l'arrivée, en ce port, du navire anglais *Britannia*, amenant les naufragés de l'*Oceans*; cette feuille, avec l'esprit libéral qui a toujours distingué la presse de votre ville appelle la sympathie de vos concitoyens sur ces nombreux infortunés dont elle est loin de présenter toute l'étendue des privations et des souffrances. Permettez-moi, messieurs, de vous ajouter amers qu'en soient les souvenirs récents, d'offrir à vos lecteurs un récit succinct, des événemens qui ont suivi ce funeste naufrage.

Le navire américain *Oceans*, capitaine Gray, du port de 400 tonneaux, partit de l'île de Hâvre pour la Nelle. Orléans le 20 octobre dernier, avec seize passagers de cabine, 244 d'entrepont, et 35 hommes d'équipage, officiers, matelots, cuisiniers &c, en tout 295 individus. Aux vents contraires, qui avaient retardé les premières semaines de notre voyage, succédèrent bientôt une suite non interrompue de vents d'Est qui semblaient nous promettre une fin de traversée heureuse et prochaine.

Dans la soirée de 3 décembre, nous fûmes déjà en imagination le jour de notre arrivée, quand vers les sept heures et demie, au milieu des chants d'allégresse, par un temps superbe, une lune belle et pure, et des prodiges s'exécutant avec la plus admirable aisance: jamais on ne sent l'effort, le travail, l'hésitation; jamais le moindre léger imperfection ne vient inquiéter l'oreille. La note est toujours de la plus irréprochable pureté; le trait d'une netteté désespérante; la phrase musicale, supérieurement dessinée; en un mot l'exécution matérielle est parfaite, de tout point; M. Nagel en outre fait subir au son de l'instrument toutes les métamorphoses imaginables: tout à l'heure vous entendez la voix vibrante et nerveuse du violon, et voilà que tout à tour le suave retentissement de l'harmonica, les chants mélodieux de la flûte, les accords voluptueux du cor, les poétiques accords de la harpe viennent frapper votre oreille et vous faire passer d'enchantemens en enchantemens: mardi soir le concert de Kalnoski, mais surtout la fantaisie sur un thème de Clémence vous donne à M. Nagel une double occasion de ravir ses auditeurs, à l'aide de toutes ces harmonieuses merveilles. Qu'on ne s'imagine pas cependant que l'artiste nous ait fait déjà part de toutes les ressources de son talent; il a tenu en réserve pour sa dernière apparition qui aura lieu vendredi, l'un de ses tours de force les plus inconcevables: c'est une fantaisie burlesque intitulé: *Macanza delle Corde*. C'est, dit-on, le chef-d'œuvre de la bizarrerie et de l'inspiration: après avoir exécuté une large introduction, et un thème plein de mélodie, l'artiste brise l'une des cordes de son instrument et les variations les plus difficiles justifiant des trois qui restent; une autre bientôt se rompt et il semble que l'instrument n'ait rien perdu de sa puissance; enfin le violon ne garde plus qu'une seule pour l'adagio qui termine cette étrange composition, et cet adagio est aussi large, aussi mélodieux que s'il pouvait se développer sur les quatre cordes. La soirée de demain, nous en sommes convaincus sera une soirée de surprise et d'admiration pour notre public, une soirée de triomphe pour M. Nagel.

Mais lorsque cet artiste aura ainsi satisfait aux plus curieuses exigences des amateurs, lorsqu'il aura ainsi largement travaillé pour sa popularité, se songera-t-il par un peu aux hommes qui cherchent dans la musique autre chose que la difficulté vaincue et la regardent surtout comme une langue divine destinée à parler à l'âme? On nous assure que c'est bien formellement vendredi la dernière occasion où il nous sera donné d'applaudir M. Nagel, nous le regretterons vivement; car dans ce cas nous ne connaîtrons qu'une seule face de son talent. L'instrumentiste habile nous aurait été révélé: mais le musicien, et nous prenons ici ce mot dans son acception la plus relevée, le musicien serait resté dans l'ombre. Pour notre part nous voudrions voir aborder à M. Nagel quelque morceau des grands maîtres, l'un de ceux par exemple qu'exécutaient les Lafont, les Baillot, et que font encore entendre aujourd'hui les de Bériot, les Artot et cette foule de jeunes violons qui se montrent fidèles aux traditions classiques. Là du moins nous pourrions l'apprécier réellement; là du moins il lui serait possible de conquérir dans l'estime des nos artistes un rang pareil à celui qu'il occupe déjà dans l'admiration du public.

Chaque soir la foule se presse au Cirque et à la Ménagerie de M. Waring, encore des rues Condé et Hospital. Un écuyer français, M. Letort, s'y fait sérieusement remarquer par son audace, sa grâce et son adresse. Le cirque commence de donner ses représentations sous peu de jours: nous engageons les personnes qui n'ont pas encore visité l'établissement de M. Waring, à le faire au plus vite, car c'est la meilleure troupe équestre qui soit encore venue dans ce pays.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Nature Wellington, McIntyre, Liverpool, W M Haynes
Edmond Perkins, Ingersoll, Liverpool, W M Haynes
Sir Sir Colin Campbell, Pentacost, Liverpool, Goodrich & Davis
Chateaubriand, Laborde, Havre, A Mollier
John Minturn, Stark, New York, W H Parks
Britannia, Cook, New York, S & J P Whitney
Marque Josephine, Johnson, Philadelphie, J D Denegre
Brick Gnasie, Tilman, Baltimore, Wainright & co
Emily, Smith, Savannah, Kenrick & co
Geo. Henry, Grimes, Matagorda et Lavaca, L Dobin
Samuel Ingham, Whittlesey, Galveston, C Odier & co
Red Rover, Penfield, Baltimore, J B Bailey
Pelican, Johnson, Pensacola, T C Twitchell
Sophia, Brayton, Yarmouth, N S, J W Zachariè & co
Jos. Gorham, Williams, Charleston, B L Levy
Steamer New Orleans, Fulton, Cincinnati, J E Hyde

ARRIVES.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes—avec le navire Citizen et la goel Cassius
Navire Citizen, Parker, de New York.
Goel. Cassius, Preasly, de la Havane.
Steamer Manhattan, Dobrman, Cincinnati.
" Hail Columbia, Sumpter, Columbia.
" Edw. Shippen, Russell, Louisville.
" Neosho, Fearce, Cincinnati.
" Queen of the West, Brickell, Cincinnati.
" John Armstrong, Breck, Lafourche.
" Octorara, Lombard, de la Balize.

LE Chancelier gérant le Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, s'empresse de faire part au public et principalement aux compatriotes de la susdite ville, que plusieurs des naufrages français de l'Oceans, passagers d'entrepont, viennent d'arriver ici dans le plus grand dénuement. Ils sont tous sans de travail et ne trouvent parmi eux, des boulangers, des agriculteurs, des ébenistes, des relieurs, des charcutiers, des tonneliers et des cuisiniers qui sont recommandés à la bienveillance du public, tant pour leur trouver des emplois que pour subvenir à leurs premiers besoins par quelque légère contribution.

S'adresser à la Chancellerie, rue des Ursulines No. 96, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures.

13 janvier.

BUREAU DU CONTROLEUR—SECONDE—MUNICIPALITE.
Nouvelle-Orléans, le 12 janvier 1842.

DES propositions cachetées portant cette suscription PROPOSITIONS POUR UN FERRY, seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à lundi 24 du courant, pour le privilège d'établir et de maintenir un Ferry pendant l'espace de la rue du Canal, conformément aux dispositions de l'ordonnance suivante, passée par le conseil de cette municipalité dans sa séance du 29 décembre 1841.

Ordonnance autorisant l'établissement d'un Ferry en face du premier district de la Seconde Municipalité.

1. Il est décrété qu'en vertu du pouvoir dont est investi ce conseil par la 16me section de l'acte du 8 mars 1836, pour établir un ferry à vapeur à l'extrémité de la rue du Canal et par la présente, autorisé, et qu'il est, par ces présentes, autorisé à accorder aux plus offrants et dernier enchérisseur sur la levée pour servir de débarcadère.

2o. Il est de plus décrété, que le privilège d'établir et de maintenir le dit ferry par le service d'un ou plusieurs bateaux à vapeur pendant l'espace de sept ans, sera accordé par le conseil aux conditions ci-après spécifiées, et que pour encouragement pour ceux qui le feront leurs avantages pour le dit privilège en donnant la décharge la plus satisfaisante que la personne ou les personnes auxquelles il sera accordé aura le droit de le transférer à tel individu ou corporations qui leur conviendront, pourvu que la cession fournie à la municipalité ne soit transférée au susdit ferry, il est de plus décrété que le conseil pourra en tous temps requérir une sécurité additionnelle à celle jugée convenable.

3e. Il est de plus ordonné que la présentation d'une soumission pour l'obtention de ce privilège sera payable par trimestre et que le montant de la sécurité demandée, sera égal au montant du trimestre.

4o. Il est de plus ordonné que les conditions de l'ordonnance pour l'obtention de ce privilège sont comme suit:

1. Le bateau à vapeur sera assez grand pour contenir au moins quatre voitures et un nombre proportionné de chevaux, et qu'il aura une chaudière suffisamment spacieuse pour le convoyeur des passagers.

2. qu'il ne sera demandé au regard du prix de transport plus élevé que celui fixé par l'acte de la législature approuvé le 15 avril 1837, et stipulant la compagnie des ferry à vapeur.

3. Que les possesseurs ou les possesseurs dudit privilège entreront ensuite continuellement sur leurs frais et risques le débarcadère, le wharf, &c. &c. bien entendu qu'ils ne pourront ériger aucune construction sur ladite débarcadère sans permis.

4. Qu'un bateau à vapeur construit conformément à cette ordonnance sera employé comme ferry dans un mois à la date de la présente et que le possesseur du susdit privilège ne commencera à courir que du jour où ladite bateau vapeur aura commencé son service.

5. Il est de plus ordonné que le conseil pourra en tous temps passer telles ordonnances qu'il jugera nécessaires, pour assurer au possesseur ou aux possesseurs du susdit privilège les avantages des privilèges qui leur sont accordés, et que pendant tout le temps de la durée de ces privilèges il ne sera point établi de ferry dans les propriétés adjacentes de cette municipalité, et que cette dernière clause ne vendra pas en opposition avec les droits qui sont conférés à la compagnie du ferry à vapeur du marché Ste Marie.

13jan—11 JOHN CALHOUN, Contrôleur

MARYLAND—Les retours officiels des vote données à la dernière élection du gouverneur de cet Etat, en fixent le chiffre total à 52,307, comme suit, savoir:

Thomas Veazy, Whig	26,904
W. Cost Johnson [w]	23,921
Majorité en faveur de Thomas	665

MACON—Nous lisons dans une correspondance particulière, adressée de Macon Georgie, au Mobile Register, que le 3 de ce mois, après que toutes les voix avaient été recueillies et que la boîte aux tickets eût été fermée, plusieurs membres du parti ont vivement refusé le vote, firent irruption dans l'appartement où l'on procédait déjà au dépouillement du scrutin, brisèrent l'urne, et en jetèrent les fragments et les tickets dans la rue.

Pennsylvanie.—M. Russell (whig) a été élu au Congrès par le district de Somerset, en remplacement de M. Black, décédé, par une majorité de 77 voix.

LACS AMERICAINS.—Le lac supérieur a 400 milles de long, 80 de large, 900 pieds de profondeur et de 32,000 milles carrés de superficie son niveau est de 596 pieds au-dessous de la marée haute.

Le lac Michigan a 220 milles de long, 70 milles de large, 1000 pieds de profondeur, et 22,000 carrés de superficie. Son niveau est de 578 pieds au dessus de la marée haute.

Le lac Huron a 240 milles de long, 86 milles de large, 1000 pieds de profondeur, et 20,000 milles carrés de superficie. Son niveau est de 371 pieds au dessus de la marée haute.

Green Bay a 100 milles de long, 20 milles de large, et 2000 milles carrés de superficie.

Le lac Erie a 240 milles de long, 40 milles de large 840 pieds de profondeur, et 20,000 milles carrés. Son niveau est de 565 pieds au dessus de la marée haute.

Le lac Ontario a 180 milles de long, 35 milles de large, 500 pieds de profondeur, et 6000 milles carrés de superficie. Son niveau est de 232 pieds au dessus de la marée haute.

Le lac St. Clair a 90 milles de long 14 milles de large, 90 pieds de profondeur, et 300 milles carrés. Son niveau est de 570 pieds au dessus de la marée haute.

On estime que les lacs supérieurs contiennent environ 1700 milles cubiques d'eau, c'est-à-dire plus de la moitié de la masse d'eau fraîche répandue sur le globe.

EXTERIEUR.

JAMAIQUE—Des nouvelles de cette île nous sont parvenues par la voie de Mobile. Rien de bien nouveau. La fièvre scarlatine commençait à perdre de son intensité, et le temps paraissait propice aux récoltes. Kingston a été le théâtre de graves désordres, résultant de la défense faite aux nègres de tenir leur aux bruyantes excès avec lesquels ils ont coutume de célébrer la Noël. Les demeures des magistrats ont été assaillies par la populace noire, et le maire, qui s'était témérairement aventuré dans les rues, a failli être la victime de son imprudence. Il fut salué d'une volée de pierres qui le blessèrent grièvement à la tête. Partout des soulèvemens de noirs!

L'abolition porte fruit.

Buenos Ayres—Des nouvelles récentes de Buenos Ayres, confirment ce que nous avons dit, il y a quelques jours, sur la foi des journaux de New York, c'est-à-dire que les débris des forces de Lavalle et de la Madrid, avaient éprouvé un nouvel et dernier échec.

—Le Roi de Hollande se propose de faire construire un chemin de fer qui unira les deux villes de Maestrick et Aix-la-Chapelle, distantes l'une de l'autre de deux lieues.

—Le prince Albert a dû poser la première pierre de la nouvelle Bourse Royale de Londres: mais le mauvaise temps l'en a empêché ce mois. Les architectes qui en entreprennent la construction, se sont engagés à la terminer dans le courant du mois de juin 1844.

Les journaux anglais annoncent que le grand obélisque de Luxor, de Paris, n'est hélas! en divers pièces, au moment de s'écrouler. Les feuilles en question se réjouissent beaucoup de cet événement, et assurent fort sérieusement que rien n'est stable en France.

Poste de Paris.—Le nombre des lettres qui passent par la poste de Paris, a plus que double depuis les vingt dernières années.—En 1821, elles s'élevaient à 45,382,151; en 1830, à 65,517,200; en 1831, à 63,380,592; en 1832, à 66,915,011; en 1833, à 68,766,377; en 1834, à 70,826,519; en 1835, à 75,019,918; en 1836, à 78,870,561; en 1837, à 83,348,008; en 1838, à 87,625,570; en 1841, on calcule que ce chiffre devrait s'élever à 100,000,000.

FINANCES DE LA BELGIQUE.—Le budget des recettes et dépenses, tant qu'il est établi par le rapport présenté aux Chambres Belges, est comme suit:—Dépenses de 1842: Dette publique, 31,475,652 fr.; dotations, 3,205,958 fr.; ministère de la justice, 10,898,891 fr.; affaires étrangères, 1,060,500 fr.; marine, 960,849 fr.; intérieur, 5,082,468 fr.; travaux public, 10,552,912 fr.; guerre, 20,500,000 fr.; finances, 11,208,885 fr.; total, 1,872,000 fr.; total, 105,862,140 fr.; recettes: "Taxes directes et indirectes (1841), 77,790,904 fr.; 1842, 83,004,112 fr.; péages des canaux, chemins, etc. (1841), 7,775,090 fr.; 1842, 8,140,000 fr.; capital et revenus provenant de la vente de domaines du royaume et de chemins de fer (1841), 13,437,000 fr.; 1842, 12,448,000 fr.; remboursement (1841): 2,468,500 fr.; 1842, 2,258,500 fr.; total pour l'année 1841, 101,444,464 fr.; pour l'année 1842, 105,850,612 francs.

☞ L'attention du public est appelée à la vente positive et sans réserve, de vingt-neuf lots de terre dans la seconde municipalité, et à la vente sans limite de quatre lots de valeur, situés dans une des parties les plus commerçantes de la seconde municipalité. Ces deux ventes se feront par J. A. Beard & co, encanteurs, aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Louis.

DERNIERES DATES.

New York	déc 31	Londres	déc 3
Boston	déc 30	Liverpool	déc 4
Philadelphie	déc 31	Paris	déc 1
Baltimore	jan 1	Havre	déc 1
Charleston	jan 1	Bordeaux	nov 24
Savannah	déc 10	Madrid	nov 12
Tampico	déc 10	Cadix	nov 10
Mobile	déc 10	Havane	déc 30
		Vera Cruz	déc 10

☞ Le navire POTOMAC, partira aujourd'hui, le seul sera obligé sera enlevé à Schmidt.

15 janv. F. GALE, 97, Commerce.

☞ AVIS.—Le steamer SOUTERRIER, Swiler, partira, pour Mobile ce matin, jeudi, 13 courant après l'arrivée des chemins de 11 heures; pour fret ou passage s'adresser à

A. J. BLOO,
13 Bureau de la malle des E. U. 25, rue du Camp.

PAR LE REGISTER.

Pour les autres annonces du Register des Testaments voir la 4me page.

Succession de William Nott
Vente par le Register des Testaments

LUNDI quatorze février 1842, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de William Nott, les propriétés foncières et actions ci-après décrites, savoir:

Quatre lots de terre situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St. Charles, Camp, Perdido et Gravier, les dits lots désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan fait par Joseph Pilie, voyer, en date du 22 août 1837, et mesurant chacun vingt-cinq pieds sur cent pieds de profondeur du côté de la rue St. Charles, sur cent soixante dix pieds sur pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui y existent, consistant en deux maisons du genre pauvre, et qui tient l'écurie connue sous le nom de "Tivoli" et autres améliorations dans la cour derrière la maison, parfaitement louées et rapportant environ $1,200 par mois.

Cette propriété, chargée à la fois de la rente de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ste. Marie et Camp, Perdido et Gravier, les dits lots désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan fait par Joseph Pilie, voyer, en date du 22 août 1837, et mesurant chacun vingt-cinq pieds sur cent pieds de profondeur du côté de la rue St. Charles, sur cent soixante dix pieds sur pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui y existent, consistant en deux maisons du genre pauvre, et qui tient l'écurie connue sous le nom de "Tivoli" et autres améliorations dans la cour derrière la maison, parfaitement louées et rapportant environ $1,200 par mois.

Cette propriété, chargée à la rente de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ste. Marie et Camp, Perdido et Gravier, les dits lots désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan fait par Joseph Pilie, voyer, en date du 22 août 1837, et mesurant chacun vingt-cinq pieds sur cent pieds de profondeur du côté de la rue St. Charles, sur cent soixante dix pieds sur pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui y existent, consistant en deux maisons du genre pauvre, et qui tient l'écurie connue sous le nom de "Tivoli" et autres améliorations dans la cour derrière la maison, parfaitement louées et rapportant environ $1,200 par mois.

Cette propriété, chargée à la rente de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St. Charles, Camp, Perdido et Gravier, les dits lots désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan fait par Joseph Pilie, voyer, en date du 22 août 1837, et mesurant chacun vingt-cinq pieds sur cent pieds de profondeur du côté de la rue St. Charles, sur cent soixante dix pieds sur pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui y existent, consistant en deux maisons du genre pauvre, et qui tient l'écurie connue sous le nom de "Tivoli" et autres améliorations dans la cour derrière la maison, parfaitement louées et rapportant environ $1,200 par mois.

Conditions—Tout comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés vendues.

Les droits de mutation de cette vente seront payés par l'acquéreur conformément aux dispositions des lois en vigueur.

Les droits de transcription seront payés par l'acquéreur conformément au cahier de charges